



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – LE 25/03/2007 – 09 :06

MARTIAL YOU

Comme tous les dimanches, nous sommes en compagnie de Louis SCHWEITZER, bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

MARTIAL YOU

Président de la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE, la HALDE. Aujourd'hui Louis SCHWEITZER, vous allez nous parler d'un cas qui a été rejeté par la HALDE.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. Nous recevons beaucoup de réclamations, souvent fondées mais aussi très souvent qui ne sont pas fondées. Et nous ne donnons pas systématiquement raison au réclamant. Et il arrive que des personnes se sentent discriminées, alors que ce sont de toutes autres raisons qui justifient la situation. Et c'est l'histoire que je vais vous raconter aujourd'hui. Myriam est une jeune femme d'origine maghrébine, elle est célibataire, elle a un enfant à charge et elle dirige une petite exploitation agricole du Nord de la France depuis plus de 10 ans. C'est avec la volonté de pérenniser son activité que Myriam a déposé une demande de permis de construire, afin d'édifier un bâtiment agricole et son logement. Myriam sait que son terrain est classé en zone non constructible, mais elle sait aussi que les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier de dérogation lorsqu'il s'agit de construction nécessaire au développement de leur activité agricole. Or, le maire lui refuse la délivrance de ce permis de construire, en invoquant des considérations d'ordre technique. Myriam elle est convaincue que cette décision constitue une discrimination, parce que c'est une femme, parce qu'elle est Maghrébine et parce que ses opinions politiques sont connues et elles sont contraires à celles du maire.

MARTIAL YOU

Alors qu'a fait la HAUTE AUTORITE sur ce cas, avant de dire non finalement ?

LOUIS SCHWEITZER

La HAUTE AUTORITE a fait une instruction du dossier, comme toujours, et elle a constaté que le refus de délivrance du permis de construire est intervenu pour des raisons techniques sérieuses, incontournables, tenant à l'importance des travaux qui seraient nécessaires pour faire la liaison avec les réseaux d'électricité et les réseaux d'eau. Il ne s'agit pas du tout d'aménagements légers. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé la juridiction administrative qui a eu à connaître de l'affaire. Et dans ces conditions, eu égard aux règles applicables, le maire ne pouvait que refuser la demande du permis de construire. Et donc, alors qu'on pouvait imaginer qu'il y avait discrimination et que Myriam, de bonne foi, a cru qu'elle était victime d'une discrimination, il apparaît que l'arrêté municipal est intervenu sans que l'existence d'un



lien avec les origines, le sexe, les opinions politiques de Myriam puisse être mise en évidence. Donc, il faut le savoir, parmi les réclamations que nous recevons, beaucoup ne sont pas des discriminations, et quand ce ne sont pas des discriminations, nous le disons.

MARTIAL YOU

Merci Louis SCHWEITZER, à dimanche prochain. Je vous redonne l'adresse de la HALDE : 11 rue Saint-Georges dans le 9^{ème} arrondissement à Paris ; le téléphone : 08.1000.5000. FIN{